

# LES LIGNES DIRECTRICES DU GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)

---

## Résumé

Le Global Reporting Initiative (GRI) est un organisme international visant à soutenir les entreprises dans la production de bilans de responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'organisme diffuse des Lignes directrices GRI pour le reporting développement durable (GRI, 2015a).<sup>1</sup>

Ces Lignes directrices proposent environ 60 indicateurs généraux et 80 indicateurs spécifiques couvrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation concernée.

---

## Histoire

Fondé aux États-Unis en 1997 par la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) et le Tellus Institute, le GRI s'est rapidement allié au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1998. Il est devenu un organisme indépendant en 2001. L'utilisation de ces méthodes n'a cessé de prendre de l'expansion depuis. En 2013, la quatrième édition des *Lignes directrices* (communément appelées G4) a été lancée. Aujourd'hui, des milliers d'entreprises et d'organisations à travers le monde, dont **92 % des 250 plus grandes corporations de la planète, font leur rapport de responsabilité sociétale en utilisant ces standards** (GRI, 2016).

---

<sup>1</sup> Plusieurs documents cités en référence dans la fiche synthèse sont en anglais.



---

## Méthode

Les *Lignes directrices* stipulent que plusieurs principes doivent être appliqués lors de la préparation d'un rapport GRI. **Au niveau du contenu, les parties prenantes doivent être impliquées et l'information colligée doit tenir compte du contexte, être pertinente et exhaustive.** Au niveau de la qualité, l'information rapportée doit être objective, comparable, précise, claire et fiable. Le rapport doit aussi être publié à une fréquence régulière (GRI, 2015b, p. 16-19).

Le GRI divise son rapport en éléments généraux et spécifiques. Les éléments généraux d'information concernent des aspects comme le profil de l'organisation, l'implication des parties prenantes, la gouvernance et l'éthique. Tandis que les aspects considérés comme éléments spécifiques d'information peuvent être les pratiques en matière d'emploi et travail décent, les droits de l'homme ou encore la responsabilité liée aux produits. Chaque aspect peut être couvert par un ou plusieurs indicateurs, selon le cas.



---

## Portée et limites

**Les rapports proposés par le GRI ont l'avantage d'offrir une perspective globale qui considère les trois aspects du développement durable en profondeur.** De plus, le niveau élevé de standardisation et l'adoption de ces Lignes directrices par une majorité de grandes entreprises permettent de se retrouver plus facilement lors de la consultation de ces rapports, d'être en mesure de comparer lesdites lignes directrices et de développer une expertise internationale liée à la documentation de chacun de ces aspects. Les normes du GRI sont d'ailleurs elles-mêmes en accord avec d'autres normes internationales telles que ISO, AA1000, ainsi que certaines recommandations formulées par l'ONU et l'OCDE (GRI, 2015b, p. 21-23).

**Les critères proposés par le GRI étant d'abord adaptés aux besoins de grandes organisations souhaitant rendre des comptes à leurs parties prenantes** (actionnaires, consommateurs, gouvernements) dans le cadre d'une démarche de mise en valeur de la responsabilité sociale des organisations (RSO), ils peuvent se révéler moins pertinents et plus laborieux à amasser dans le contexte de petites organisations. Par exemple, certains aspects sociaux évalués par le GRI, qui sont en accord avec de nombreuses normes internationales proposées par l'ONU et l'OIT (GRI, 2015b, p. 64), risquent fort bien d'être déjà requis par la loi au Québec, notamment en matière de normes du travail. Cela dit, des politiques en matière d'avantages sociaux, d'heures de formation offertes ou de mécanismes de consultation des populations locales, si elles vont au-delà du minimum requis par la loi et les normes de l'industrie, peuvent à juste titre être mises en valeur dans le cadre d'une démarche RSE.

Il importe cependant de préciser, et c'est là une limite importante, que la production d'un rapport GRI ne peut pas être pleinement considérée comme de la « mesure d'impact », car il s'agit d'un rapport qui permet d'abord de qualifier les activités directement liées à l'entreprise (ses processus), mais très peu ses retombées à long terme (impact).

**Le GRI est une méthode encore peu adaptée à la réalité des petites organisations.** De plus, plusieurs normes sont déjà incluses dans les cadres législatifs nationaux, notamment au Québec. Enfin, le rapport GRI, dans plusieurs cas, vise moins à mettre en valeur l'impact positif qu'à démontrer l'absence d'impact négatif. (NEF, 2009).

## Usages

Au Québec, c'est Fondation, un précurseur, qui est impliqué dans cette démarche depuis longtemps. En effet, depuis 2006, l'organisation a produit six rapports de développement durable à partir de la méthodologie proposée par le GRI. On peut consulter le [dernier rapport \(2016\) en ligne](#). On peut aussi voir [comment Fondation utilise les données ainsi collectées](#) pour mettre plutôt en valeur les éléments positifs de ses investissements en termes, notamment, de développement économique pour les communautés, de rendement pour ses épargnants et d'impact négatif réduit pour l'environnement.

## Exemple

Le tableau à la page 72 du rapport 2016 de développement durable de Fondation synthétise de l'information quant aux indicateurs GRI suivants :

- EN15 Émissions directes de gaz à effet de serre
- EN16 Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie
- EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre
- EN18 Intensité des émissions de gaz à effet de serre
- EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES – TONNES ÉQUIVALENTES CO<sub>2</sub> (au 31 mai)

	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Portée 1 (Scope 1) : émissions directes de Fondation</b>					
<b>Portée 2 (Scope 2) : émissions indirectes</b>					
Consommation d'électricité	17,2	16,5	18,1	s.o.	s.o.
Intensité locaux Fondation	6,3 kg/m <sup>2</sup>	6,0 kg/m <sup>2</sup>	6,5 kg/m <sup>2</sup>	s.o.	s.o.
<b>Portée 3 (Scope 3) : autres émissions indirectes</b>					
Salariés (déplacements-travail)	78,0	72,8	72,5	76,0	80,4
Droit avion	12,6	11,9	16,4	17,6	17,4
Salariés (déplacements-résidence-travail)	138,5	131,3	128,7	139,1	144,0
Réseau RF	43,1	36,7	46,2	74,1	70,0
AGA*	12,0	15,3	13,0	14,5	11,8
Consommation d'électricité (Baisse louée)	29,1	29,3	30,4	s.o.	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>300,7</b>	<b>285,4</b>	<b>290,8</b>	<b>303,7</b>	<b>306,2</b>
Intensité transport	0,18 t. éq. CO <sub>2</sub> /MS	0,19 t. éq. CO <sub>2</sub> /MS	0,22 t. éq. CO <sub>2</sub> /MS	0,33 t. éq. CO <sub>2</sub> /MS	0,44 t. éq. CO <sub>2</sub> /MS
Intensité locaux loués	5,5 kg/m <sup>2</sup>	5,6 kg/m <sup>2</sup>	6,5 kg/m <sup>2</sup>	s.o.	s.o.

\* Données fournies par le Réseau des femmes en environnement.

Source : (Fondation, 2016, p. 72)

De grandes entreprises comme Alcoa, Gaz Métro et Hydro-Québec produisent aussi leurs rapports de développement durable en fonction des Lignes directrices proposées par le GRI.

Du côté de l'économie sociale, Desjardins et le Fonds FTQ produisent également des rapports annuels de développement durable conformes aux méthodes proposées par le GRI.

En France, les entreprises de plus de 300 salariés sont tenues de produire un bilan social. Ce bilan est similaire à la sous-section «Pratiques en matière d'emploi et travail décent» du GRI au plan des critères devant être évalués. Les normes ISO 26 000 portant sur la responsabilité sociale partagent également de nombreuses similarités avec celles du GRI. Un guide portant sur l'utilisation en conjonction des normes GRI et ISO 26 000 dans le cadre d'une même démarche de RSE a d'ailleurs été produit en 2010. Pour ces raisons on peut raisonnablement dire que ces méthodes comportent des avantages et limites similaires à celles du GRI.

---

## Références

Fondation. (2016). *6<sup>e</sup> rapport de développement durable 2014-2016*.

Repéré à [fondaction.com/pdf/Dev\\_durable/RapportDD-2014-2016\\_Fondaction.pdf](http://fondaction.com/pdf/Dev_durable/RapportDD-2014-2016_Fondaction.pdf)

Global Reporting Initiative (GRI). (2015a). *Lignes directrices pour le reporting développement durable : Guide de mise en œuvre*.

Repéré à [globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-Two.pdf](http://globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-Two.pdf)

Global Reporting Initiative (GRI). (2015b). *Lignes directrices pour le reporting développement durable : Principes de reporting et éléments d'information*.

Repéré à [globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-One.pdf](http://globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-One.pdf)

Global Reporting Initiative (GRI) and International Organization for Standardization (ISO). (2014). *GRI G4 Guidelines and ISO 26000:2010 How to use the GRI G4 Guidelines and ISO 26000 in conjunction*.

Repéré à [iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/en/iso-gri-26000\\_2014-01-28.pdf](http://iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/en/iso-gri-26000_2014-01-28.pdf)

Gouvernement français. *Legifrance*. (2015). Sous-section 9 : Bilan social. Article L2323-69.

Repéré à [legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=9518DC10E03601EB2D6ED24F6D1E5849\\_tpdila09v\\_1?idSectionTA=LEGISCTA000006195708&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20110719](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=9518DC10E03601EB2D6ED24F6D1E5849_tpdila09v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006195708&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20110719)

New Economic Fondation. (2009). *Proving and Improving*.

Repéré à [proveandimprove.org/tools/griguideguidelines.php](http://proveandimprove.org/tools/griguideguidelines.php)

---

## Sites Internet et ressources

Fonds de solidarité FTQ. (2017).

Développement durable.

Repéré à [fondsftq.com/fr-ca/developpement-durable/notre-approche.aspx](http://fondsftq.com/fr-ca/developpement-durable/notre-approche.aspx)

Fondation. (2017). Développement durable.

Repéré à [fondaction.com/developpement-durable](http://fondaction.com/developpement-durable)

Global Reporting Initiative (GRI). (2016).

About GRI.

Repéré à [globalreporting.org/Information/about-gri/Pages/default.aspx](http://globalreporting.org/Information/about-gri/Pages/default.aspx)

Mouvement Desjardins. (2013). Rapport annuel 2013 du Mouvement Desjardins.

Repéré à [desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs/rapports-annuels-trimestriels/mouvement-caisses-desjardins/rapport-annuel-2013/citoyen-responsable/indicateurs-gri-g4/index.jsp](http://desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs/rapports-annuels-trimestriels/mouvement-caisses-desjardins/rapport-annuel-2013/citoyen-responsable/indicateurs-gri-g4/index.jsp)

Cette fiche est produite par Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) dans le cadre d'un projet sur l'évaluation de l'impact et des retombées des entreprises collectives et des organisations sociales sur le développement des territoires.

Cette série de fiches synthèses présente une brève description des principaux outils et méthodes en circulation dans le domaine de la mesure d'impact social au Québec et à l'international.

[www.tiess.ca](http://www.tiess.ca)

Avril 2017

## Contributions

**Rédaction :** Gabriel Salathé-Beaulieu, TIESS en collaboration avec Marie J. Bouchard, UQAM, Émilien Gruet, TIESS et Maude Léonard UQAM.

**Édition :** Carole Couturier, Édith Forbes

**Révision linguistique :** Nicolas Therrien

**Graphisme :** Studio créatif COLOC – coop de travail – [www.coloc.coop](http://www.coloc.coop)

Ce projet bénéficie du soutien financier du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MESI).

